



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 21 décembre 2017**

**DELIBERATION N° 265/12/2017 : EXERCICE 2018 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE PEPINIERE  
D'ENTREPRISES**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.*

**Présents Titulaires : 34**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Maxime BERAUDO, Paul GRAND à Christian MOULIS, Francis LABRUYERE à Jean-Martial DEJEAN, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAUlt à Gaël TABARLY.

**Absents Excusés : 3**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Aline CASTILLO, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**



**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Suite à la délibération n° 229 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Communautaire du 05 Décembre 2017, le budget primitif 2018 du budget annexe Pépinière d'Entreprises s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 155 100 € et 16 000 € en section d'investissement.

Section de Fonctionnement :

Le budget retrace essentiellement en dépenses :

- Des remboursements de personnel affecté à hauteur de 25 000 €,
- Des dépenses à caractère général pour 126 900 € :
  - 60 000 € d'actions de développement économique (participation aux salons et accompagnement des entreprises résidentes, promotion de la pépinière...),
  - 17 000 € de frais de télécommunications et d'affranchissement,
  - 18 200 € de fluides et taxes foncières,
  - 10 000 € liés aux dépenses d'entretien du bâtiment.

En recettes, on compte essentiellement :

- Des revenus de location des locaux pour 36 000 € ;
- Des prestations de service d'un montant de 17 000 € ;
- Une subvention de la Région à hauteur de 15 000 € ;
- Une subvention du budget principal de 87 100 €.

Section d'Investissement :

Le budget retrace essentiellement en dépenses et recettes :

- Des dépenses d'équipement pour un montant de 15 000 €,
- En recette, une subvention d'équilibre du budget principal de 14 800€.

## BUDGET PRIMITIF PEPINIÈRE D'ENTREPRISES 2018

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	126 900	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 000
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	25 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 100
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	36 000
		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>		<b>153 900</b>	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>		<b>165 100</b>
	ORDRE	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 200			
		<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>		<b>1 200</b>	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>		<b>0</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>155 100</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>155 100</b>	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
<b>INVESTISSEMENT</b>	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 800
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000			
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<b>16 000</b>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		<b>14 800</b>
	ORDRE				040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 200
		<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<b>0</b>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		<b>1 200</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 000</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 000</b>		

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>171 100</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>171 100</b>
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises 2018, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises pour l'exercice 2018.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe Pépinière d'Entreprises pour l'exercice 2018.

**ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**28 DEC. 2017**

De sa publication le :

**28 DEC. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

